

Sorl'info

Bulletin municipal
de Saint-Sorlin de Morestel
Octobre 2021

Chers Saint-Sorlinois, Chères Saint-Sorlinoises,

Nos jeunes ont maintenant repris leurs studieuses habitudes. Dès leur plus jeune âge, on leur explique que le bien vivre ensemble passe par le respect de règles et la discipline. Nous sommes tous passés par là.

Si la plupart, devenus adultes, en a gardé les principes de base, pour d'autres, ce souvenir est très vague. Il est en effet souvent plus confortable de « s'arranger » avec la réglementation. En ce qui concerne notre commune, c'est surtout le domaine de l'urbanisme qui provoque ces réactions. Un règlement en cette matière a été élaboré : c'est le PLU et tout projet doit s'y conformer. S'il est parfois bafoué, il faut savoir que ce manquement n'est pas validé par la municipalité. Les conséquences seront ressenties lors de la cession de la propriété (vente ou partage aux héritiers) et les dossiers seront alors bloqués par l'administration.

Il faut bien comprendre que si ces règles existent, c'est pour préserver ce cadre qui vous a séduit lorsque vous vous êtes installés à Saint-Sorlin de Morestel.

Nous remercions la grande majorité d'entre vous qui comprend et respecte ces contraintes.

Nicole Genin

Plusieurs délibérations ont été prises :

- Modification du budget, à la suite de celle prise lors du conseil de juin ; l'administration fiscale s'étant trompée dans ses recommandations. Les anomalies sont désormais toutes rectifiées.
- Précisions demandées par le Département concernant la gestion de l'ENS
Puis sont présentées diverses informations :
- Lecture et mise à disposition des conseillers d'une pétition contre la vitesse excessive sur la Route de la Frette ;
- Avancement du dossier des travaux de rénovation et de sécurisation du bâtiment de la mairie. Le coût est actuellement estimé à 250 000 euros.
- Réfection du Chemin des Marais : les travaux seront effectués semaine 39 par l'entreprise Cumin TP de Tramolé. La route sera à cette occasion élargie de 50 cm.
- Nous sommes heureux d'accueillir au sein de l'équipe des employés municipaux Laurana Guillien en qualité d'agent de garderie et cantine scolaire ainsi que Emilie Verley en qualité d'agent de garderie, renfort au secrétariat le matin, et agent de cantine scolaire. Toutes deux sont habitantes de Saint-Sorlin.
- Église : Nouvelle invasion périodique de mouches. Afin de protéger les peintures du plafond, la municipalité envisage l'achat d'un destructeur d'insectes à ultraviolets (150 euros environ) ;
Une nouvelle panne a été détectée sur le clocher. (Nous savons, depuis, que la foudre en est à l'origine. Un dossier de déclaration de sinistre a été ouvert auprès de l'assurance).
- Aménagement du Terrain Orcel (route de Dolomieu) : un premier devis a été retenu.

- Le siège social de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné est désormais situé à Arandon.

Vous trouverez un compte rendu plus détaillé affiché sous le préau de la mairie et sur le site internet de la commune.



Pour la rentrée 2021-2022, la classe des Grande Section-Cours Préparatoire a été équipée d'un vidéoprojecteur interactif cofinancé par la Commune et l'Education Nationale dans le cadre du plan de relance du numérique. L'école a aussi reçu 5 tablettes tactiles qui seront utilisées dans les 2 classes. Ce vidéoprojecteur

permet notamment d'afficher au tableau des documents de travail (manuels de lecture, fichier d'exercices) afin de donner collectivement et efficacement les consignes ou encore de corriger un exercice. Les tablettes serviront d'outils pour prendre des photos, faire des jeux pédagogiques, écouter des histoires, ou encore regarder de petites vidéos. Ces équipements déjà utilisés quotidiennement participent aux apprentissages et forment les élèves aux usages du numérique.

Les enseignantes remercient encore grandement la municipalité pour ces équipements qui ont amélioré le travail et la dynamique de la classe.

VIVRE ENSEMBLE

La Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, en partenariat avec l'Office de Tourisme, poursuit l'opération chéquier "Au cœur des Balcons" !

Plus de 8000 chéquiers offerts, d'une valeur de **30€ chacun**, à dépenser jusqu'au 31 décembre 2021 chez les partenaires de l'opération : prestataires d'activités de loisirs, restaurants, commerces de proximité, producteurs...

Chéquiers distribués jusqu'à épuisement des stocks dans les 4 Bureaux d'Information Touristique du territoire : Crémieu, Les Avenières-Veyrins-

Thuellin, Morestel et Saint-Chef, ainsi qu'au Point Info de la Vallée Bleue à Montalieu-Vercieu et **dans notre Mairie de Saint Sorlin de Morestel.**

ATTENTION : Offre limitée à 1 chéquier par foyer et réservée aux habitants et aux travailleurs des Balcons du Dauphiné, sur présentation de justificatifs (Carte d'identité, justificatif de domicile ou d'emploi...).

Liste complète des partenaires, points de distribution, conditions d'obtention et modalités de retrait des chèquiers, en appelant l'un des bureaux d'Information Touristique ou en vous connectant ci-dessous :



<https://www.balconsdudauphine.fr/les-actions/operation-chequiers-au-coeur-des-balcons>

Venez vite chercher votre chéquier aux heures d'ouverture de la mairie. Il n'en reste que 50 !

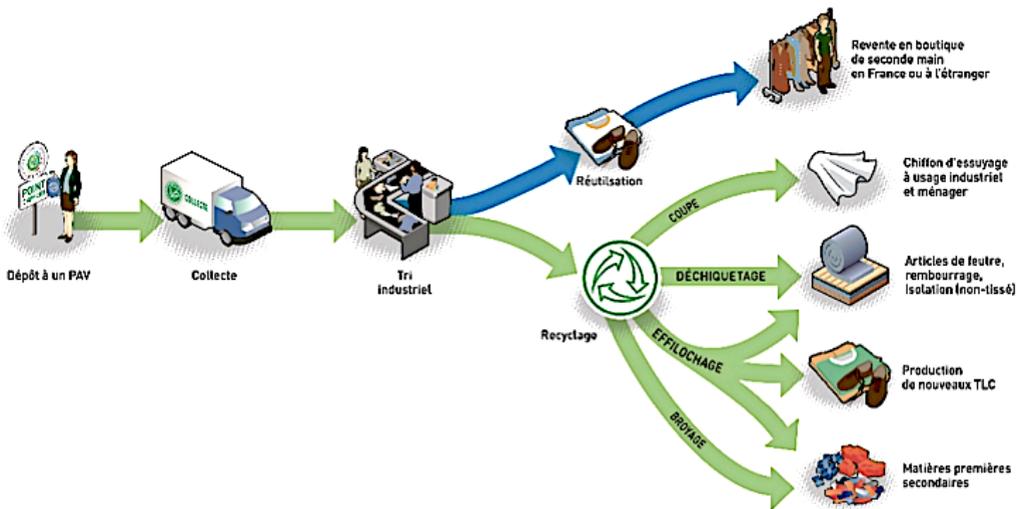
Du tri au recyclage, parcours d'un emballage

À la maison et à l'école, dans les bureaux, emballages et papiers sont déposés dans le bac de tri. Mais que deviennent-ils ensuite et comment sont-ils recyclés ? Découvrons ensemble la suite de l'aventure !

L'usine de recyclage achète des balles d'emballages ou de papiers triés pour les recycler. Une fois les balles ouvertes, les emballages et les papiers sont transformés. Les métaux sont fondus, le plastique est broyé et ramolli, et le papier et le carton sont mélangés pour devenir une pâte.

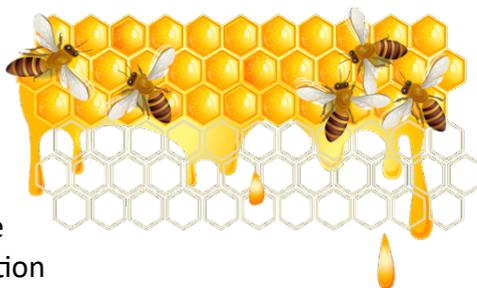
Puis la matière est convertie en granulés de plastique, en plaques de métal ou en bobines de carton ou de papier.

On l'utilisera ensuite pour fabriquer un beau vélo ou un t-shirt à la mode !



Déclaration annuelle de ruches

La déclaration de ruches est une obligation pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, à la connaissance de l'évolution du cheptel apicole et à la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française. Elle doit être réalisée chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, quelles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.



Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place : <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

INFO/MÉMO sur les caméras de surveillance :

Le recours à la vidéosurveillance chez les particuliers est de plus en plus fréquent. Afin de se rassurer, de se prémunir contre les cambriolages tout en pouvant réaliser des économies sur la prime d'assurance habitation, cette technologie de plus en plus abordable séduit beaucoup. Par principe il faut que l'installation ait pour objectif **la protection du domicile**, de plus cette dernière ne doit pas porter préjudice ou atteinte aux droits d'autres personnes. Dans une propriété privée la caméra qui n'enregistre pas les images et ne filme pas de lieu public ou une autre propriété **n'est soumise à aucune autorisation préalable**. Si le dispositif enregistre les images il sera nécessaire de **faire une déclaration à la CNIL** dans laquelle vous indiquerez la finalité du traitement des données ainsi que la durée de conservation de ces dernières, **pour une période d'un mois maximum**. Notez que si des personnes viennent travailler à votre domicile **ces dernières doivent être prévenues**.

S'agissant des caméras situées à l'extérieur le principe est très clair : **il est interdit de filmer un espace public ou la propriété de quelqu'un d'autre**. Vous ne pourrez ainsi filmer que les abords immédiats de votre propriété : le pas-de-porte et la façade. De plus il sera nécessaire de **prévenir le public de l'existence de cette caméra**, cela par un panneau par exemple.

Afin de filmer un passage qui vous appartient mais qui dessert d'autres maisons que la vôtre il vous faudra **l'accord des différentes personnes concernées**. En revanche si le passage est public **il vous est impossible de le filmer**.

Le non-respect de ces limites légales est **passible d'une amende de 45 000 € et d'un an d'emprisonnement** à la lecture de l'article 226-1 du Code pénal.

En cas de litige sur la portée d'une caméra ou sur l'atteinte à votre vie privée, il vous faudra **déposer une plainte auprès des autorités compétentes** (commissariat, gendarmerie, procureur de la république ou tribunal civil). Une enquête pourra alors déterminer le champ filmé par la caméra et, en cas de non-respect des règles, le matériel pourra alors être saisi.

En cas de litige avec un tiers, comme un voisin, **privilégiez le dialogue afin de trouver un arrangement, dans le cas contraire il vous faudra résoudre le litige par la voie judiciaire**.

Atelier « Mieux vivre son stress »

Le CCAS de Vézeronce-Curtin, en partenariat avec la Carsat et Atout Prévention Rhône-Alpes vous invitent à participer à l'atelier « Mieux vivre son stress »

Attention : Les places sont limitées et il faut s'inscrire à la mairie de VÉZERONCE - CURTIN.

L'atelier vise à connaître, reconnaître et apprivoiser son stress

Vous êtes retraité(e) et vous avez 60 ans minimum

Cet atelier vous concerne !

N'hésitez pas à vous inscrire en Mairie, avant le 15 novembre 2021
Attention : places limitées

L'atelier se compose de 3 séances :

- Jeudi 2 décembre
- Lundi 6 décembre
- lundi 13 décembre 2021

de 9 h 30 à 11 h 30
salle de la mairie

Cet atelier est pris en charge par vos caisses de retraite et sera animé par Ingrid JOURDAN conseillère en prévention de la Carsat Rhône Alpes

LA PLACE DES ASSOCIATIONS



Saint Sorlin en Fête innove

Les membres de Saint Sorlin en Fête se sont retrouvés pour finaliser leur prochaine manifestation. Ils vous proposent **une matinée huîtres** qui aura lieu sur la place du village le dimanche 7 novembre 2021 de 9h00 à 13h00.

Deux formules seront proposées aux amateurs d'huîtres : Dégustation sur place ou vente à emporter. Pour la vente à emporter, un service de réservation est mis en place en téléphonant aux numéros suivants :

07 84 00 32 80 Gilles Patricot

06 25 73 14 79 Laurette Borel

06 41 51 12 55 Dominique Huot-Marchand

06 89 32 83 93 Catherine Page

Nous comptons sur les Saint-Sorlinois pour que cette nouvelle manifestation soit un succès.

Gilles Patricot, président de Saint-Sorlin en fête

Le club Diamant

Tous les membres du club Diamant sont conviés à l'assemblée générale qui aura lieu le mercredi 20 octobre 2021 à 14h00 dans l'école de Saint Sorlin de Morestel.

Toutes les Saint-Sorlinoises et tous les Saint-Sorlinois peuvent dès l'âge de 60 ans s'inscrire au club pour profiter, le 3^{ème} mercredi de chaque mois de 14h00 à 18h00, d'un après-midi convivial ponctué d'un goûter et de jeux pour le plaisir de chacun.

Vous êtes cordialement invité(e) à nous rejoindre et n'hésitez pas à appeler ou à laisser un message au 07 84 30 05 20.

Nicole Gleize, présidente du club Diamant



VIE DU VILLAGE



Il est une tradition à laquelle la municipalité tient particulièrement, c'est celle de l'organisation du repas annuel au restaurant pour les aînés de plus de 70 ans. C'est un temps fort important, qui favorise les rencontres et nous réjouit le cœur à toutes et à tous. Un temps fort, il faut le dire, qui nous a beaucoup manqué l'année précédente.

Bien sûr, nous pensons aussi aux personnes n'ayant pas la possibilité de se rendre à ce repas, un panier gourmand leur sera offert.

Pour la bonne organisation de cet évènement, qui aura lieu **le samedi midi 13 novembre 2021**, nous vous demandons, de vous inscrire au plus vite,

en appelant ou en laissant un message ou un SMS au 06 70 96 23 67, en précisant le nombre de personnes concernées, vos nom, prénom, date de naissance et votre choix (restaurant, panier gourmand).

Sans retour de votre part avant le 15 octobre 2021, nous considérerons que vous n'êtes pas intéressé(e) par ces propositions.

Pour les conjoints de moins de 70 ans et désirant s'inscrire pour le restaurant, une participation financière sera demandée. Pour le repas au restaurant les conditions sanitaires en vigueur seront à respecter (pass sanitaire et gestes barrières).

À l'issue de ces deux propositions un document vous sera présenté pour signature.

Si vous avez besoin d'être transporté, merci de nous le signaler. Vous serez pris en charge par un membre de la municipalité.

Le Sorl'Info au fil du temps

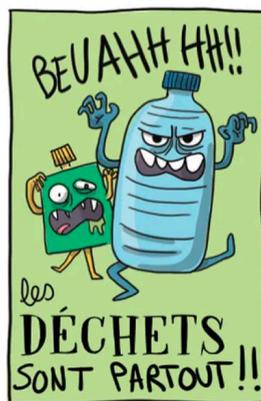
La mairie vous propose de faire à nouveau part de la naissance de votre enfant, de votre mariage, ou du décès de votre proche dans le Sorl'Info. Afin de respecter votre vie privée, cette diffusion nécessite votre accord écrit.

Cette rubrique avait été retirée car difficile à appliquer lors d'un décès. Cependant, vous êtes nombreux à redemander sa parution.

Nettoyage d'automne

Tous nos remerciements aux 15 volontaires, adultes et enfants, qui ont donné 1h30 de leur matinée le samedi 18 octobre pour ramasser plus de 20 kg de débris sur les bords des routes et chemins de notre village. À refaire au printemps pour éviter l'accumulation de ces incivilités !

Encore beaucoup trop de canettes en aluminium et des bouteilles de verre ont été trouvées sur leur parcours. À chaque fois, de plus en plus de déchets sont retrouvés dans les champs, souvent lancés depuis les fenêtres de voitures ou autres véhicules.



J'♥ LA NATURE PROPRE

L'histoire est pourtant devenue tristement banale. Une fenêtre qui s'ouvre, une canette qui tombe. Savez-vous qu'un animal peut en mourir ? C'est le fléau actuel que vivent bon nombre d'agriculteurs ayant des terrains en bord de route. « Lorsque l'on fait les récoltes, on fait aussi les poubelles » déplorent-ils. Le plastique, les filets de fruits et légumes, les déchets de chantier, les bouteilles de verre et les canettes en aluminium ont des conséquences particulièrement dramatiques. Si les clous et le verre font de nombreux dégâts, les canettes tranchantes déchiquetées par les machines sont souvent mortelles pour les animaux. Invisibles dans le fourrage, les animaux les avalent et sont voués à des souffrances terribles dont la mort est la seule issue, par la bêtise humaine et le manque d'éducation de certaines personnes. C'est ce qui est arrivé le mois dernier à une vache de la commune.

Selon les statistiques, une personne sur quatre pratique cette incivilité. Merci aux trois autres, dont certains ramassent les déchets du quatrième au fil de leurs balades.

D'autres incivilités sont aussi relevées et ne permettent pas la vie en toute sérénité. En effet, presque tous les jours nous devons récupérer, trier, se débarrasser d'objets en tous genres déposés au pied des containers du Point d'Apport Volontaire alors qu'ils n'ont rien à faire là. Si des personnes ont le courage de les porter jusqu'au container, pourquoi ne pas poursuivre jusqu'à la déchèterie ?

Autre incivilité remarquée : Lors de la réfection de la route du marais, barrée pour permettre l'exécution des travaux, certains chauffeurs se sentant

offensés par cette fermeture de route n'ont pas hésité soit à contourner les barrières en passant dans les champs contigus soit en enlevant ces obstacles pour refermer derrière eux Il a fallu mettre des engins en travers de la route pour limiter ces passages et éviter d'abimer la sous couche avant goudronnage. De même, des agriculteurs se plaignent de retrouver les barrières de champs ouvertes ou mal refermées laissant le champ libre à leurs troupeaux.

Un peu de conscience collective est attendue...

Si des contrevenants sont identifiés, une procédure pénale sera systématiquement engagée.

Ma poubelle et moi, les bons réflexes

- Rentrer ma poubelle dès que possible après le passage de la benne, elle n'est tolérée sur la voie publique que jusqu'à la fin du jour de collecte et la stocker à l'ombre.
- Enfermer les os dans des sacs étanches avant de les déposer dans ma poubelle.
- Composter le plus possible de déchets. Un composteur collectif, près de l'école de Saint Sorlin de Morestel, est à disposition de tous.
- Pour les déchets alimentaires n'allant pas au compost (viande, fromage, plat en sauce ...) pensez aux poules ou à celles du voisin (avec son accord bien sûr).
- Beaucoup d'emballages peuvent être déposés aux PAV (Point d'Apport Volontaire).
- Se rendre régulièrement à la déchèterie la plus proche.

Déchèterie et *Végèterie*
Chemin de la déchèterie 38510
PASSINS 04 74 80 10 14

Horaires d'hiver	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h - 12h	Fermé
MARDI	9h – 12h	Fermé
MERCREDI	9h – 12h	14h – 17h
JEUDI	9h – 12h	Fermé
VENDREDI	9h – 12h	14h – 17h
SAMEDI	9h – 12h	14h – 17h

PRÊT DE CONTAINER POUBELLE lors de vos fêtes familiales.

La Mairie de Saint Sorlin de Morestel met gratuitement à disposition des particuliers résidant dans la commune un container de 360 L dédié aux déchets ménagers non recyclables.

Le container est sous responsabilité de l'utilisateur dès sa réception, après avoir réservé celui-ci deux semaines avant l'évènement et jusqu'à son retour en mairie, le lendemain de la collecte par le SICTOM, soit dans la journée du mardi.

Nous vous rappelons que tous les déchets doivent être triés. **Une caution de 250 Euros par chèque établi à l'ordre du Trésor Public** est déposée à la mairie par le résident lors du retrait du container. Ce chèque sera restitué lors du retour du container propre et dans l'état dans lequel il a été prêté.

En cas de détérioration, la caution ne sera pas restituée.



**Pour les habitants que la montée d'escaliers de la mairie rebute,
il suffit d'appeler le secrétariat avant de vous déplacer.**

**Vous serez accueillis avec plaisir
au bureau du rez-de-chaussée de la mairie.**

Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.

04 74 80 12 31

secretariatssm@gmail.com

www.saint-sorlin-de-morestel.fr

12

Accueil

Mardi : 8h30/11h30 et 15h/19h

Mercredi : 8h30/11h30

Vendredi : 8h30/12h